

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-4-7

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

LANCEMENT DE L'EXPERIMENTATION D'UNE MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTEGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER - MAIA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-4-1 du 11 décembre 2008 Budget Primitif 2009 Actions en faveur des personnes âgées,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention pour l'expérimentation d'une Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA)
- autorise le Président à la signer

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions